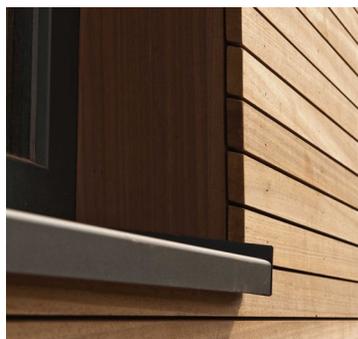
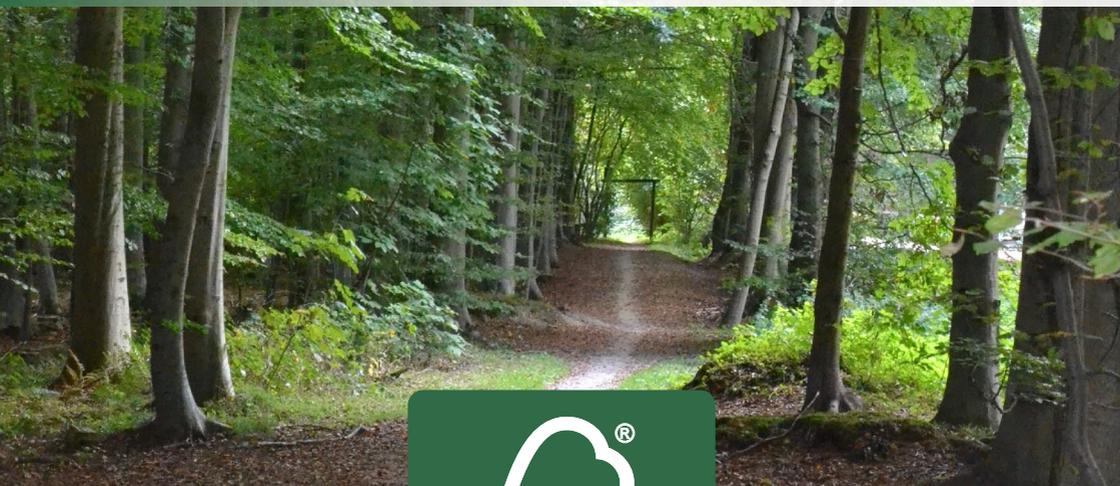


# GUIDE PRATIQUE À L'USAGE DES ACHETEURS PUBLICS

LA PLACE DES PRODUITS FSC®  
DANS UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES



La marque de la  
gestion forestière  
responsable

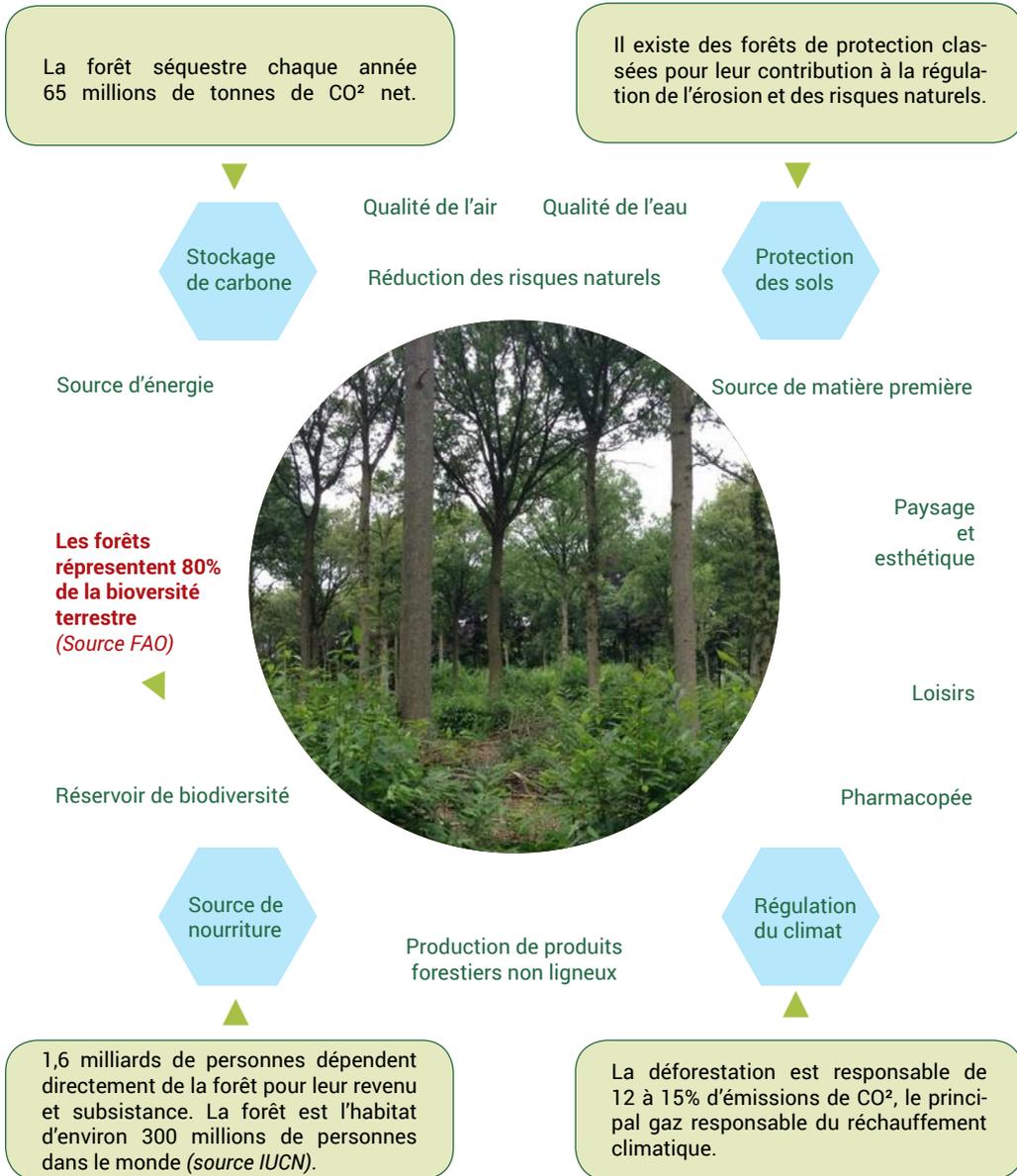


## TABLE DES MATIÈRES

1. Bois et papier d'origine responsable - pourquoi faut-il agir ?	4
1.1 Parce que les forêts sont essentielles	4
1.2 Parce que votre acte d'achat influence les menaces sur les forêts	5
1.3 Et parce que c'est faire le choix de matériaux renouvelables	6
2. Les produits certifiés FSC : une réponse concrète pour faire la différence.	8
2.1 FSC, c'est quoi ?	8
2.2 FSC, un système crédible et rigoureux à plus d'un titre	8
2.3 La certification FSC, comment ça marche ?	10
2.4 Pourquoi acheter des produits certifiés FSC ?	12
3. Comment reconnaître les produits certifiés FSC ?	14
3.1 Produits FSC labellisés	14
3.2 Produits FSC non labellisés	15
4. Produits FSC disponibles sur le marché belge : la liste est longue !	18
4.1 Quels produits FSC puis-je trouver ?	18
4.2 Comment et où trouver des produits certifiés FSC ?	18
5. La place du FSC dans les marchés publics durables :	20
5.1 Contexte en Belgique	20
5.2 FSC, une référence reconnue et utilisée par les instances publiques	20
5.3 Puis-je faire référence au label FSC dans mon cahier des charges ?	21
6. Le passage à l'action	22
6.1 Quatre étapes clés	22
6.2 Quelques conseils pour mener à bien vos projets en bois FSC	23
7. D'autres l'ont fait, pourquoi pas vous ?	24
7.1 De plus en plus de communes montrent l'exemple	24
7.2 Quelques exemples d'applications FSC	26
8. Communiquer : une autre manière d'agir !	28
9. STOP aux idées reçues	29
Annexe 1 : Bois et papier « d'origine écoresponsable » : clauses types pour marchés publics durables	32
Annexe 2 : Critères définissant un produit issu d'une « gestion durable des forêts »	34

# 1 BOIS ET PAPIER D'ORIGINE RESPONSABLE – POURQUOI FAUT-IL AGIR ?

## 1.1 Parce que les forêts sont essentielles



## 1.2 Parce que votre acte d'achat influence les menaces sur les forêts

### ACHATS



- Les marchés publics représentent chaque année en Belgique un enjeu économique de taille: 33 milliards d'euros ! ([www.bruxellesenvironnement.be](http://www.bruxellesenvironnement.be))
- On estime que plus de 15 % du volume total de bois commercialisé est destiné au secteur public (chiffre valable pour l'Europe). (<http://www.health.belgium.be>)
- Par ses achats durables, le secteur public a donc la possibilité d'influencer directement les modes de consommation et de production.

### 1.3 Et parce que c'est faire le choix de matériaux renouvelables



Savez-vous par exemple que l'aluminium est un minéral et que l'exploitation minière est un facteur important de déforestation ? Savez-vous que le PVC est fabriqué à partir de pétrole ?

Les produits alternatifs au bois comme l'aluminium, le PVC ou le béton, ont souvent un impact écologique bien plus important.

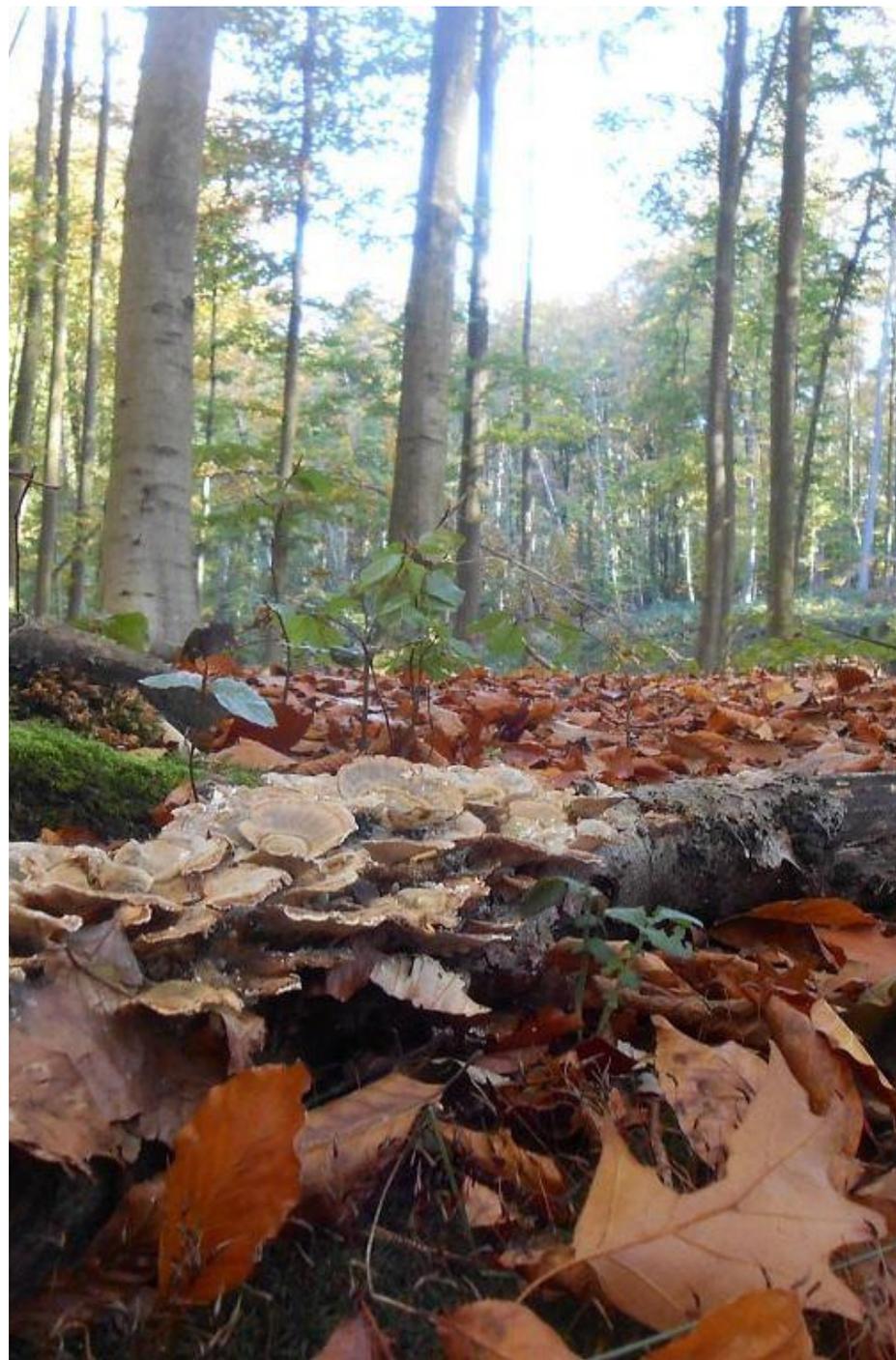
Le bois et le papier sont des matériaux naturels. Lorsque la pérennité des forêts d'où ils sont issus n'est pas menacée, ils peuvent être qualifiés de matériaux renouvelables et durables.

Utilisé dans la construction, le bois nécessite par exemple l'utilisation de 2 à 400 fois moins d'énergie que les autres matériaux de construction. Quant au papier, il est recyclable jusqu'à 7 fois.

De plus, le bois s'avère être un très bon isolant thermique, adapté à tous les usages. Il stocke également du CO<sup>2</sup>. Par ailleurs, les déchets issus de la transformation du bois sont valorisables à 100%. Enfin, le bois ne nécessite pas forcément de traitement et d'entretien: c'est notamment le cas de la plupart des essences\* tropicales.

Issus de forêts gérées de façon responsable, le bois et le papier sont donc de formidables matériaux, renouvelables et durables, à favoriser dans vos achats !

\*essence: nom qui regroupe plusieurs genres et espèces



## 2.1 FSC, c'est quoi ?

FSC est l'acronyme de 'Forest Stewardship Council'.

**FSC, l'organisation** : FSC est une organisation internationale à but non lucratif fondée en 1993 par des propriétaires/gestionnaires forestiers, des acteurs du secteur du bois et du papier, des mouvements sociaux et diverses organisations environnementales. Son but est simple mais ambitieux : promouvoir ici et ailleurs une gestion responsable des forêts, dans le respect de l'homme et de la nature, aujourd'hui et pour les générations à venir.

**FSC, le label** : le label FSC a été créé dans le but de pouvoir identifier facilement les produits en bois et en papier issus d'une gestion forestière responsable et/ou du recyclage (plus d'information sur le label FSC en page 14).

## 2.2 FSC, un système crédible et rigoureux à plus d'un titre

Un système de gouvernance équilibré

FSC regroupe plus de 850 membres\* provenant des 4 coins du monde et répartis selon leurs intérêts entre les chambres écologique, sociale et économique:



\* Chiffres de septembre 2014

La diversité des membres fait la force du FSC et permet qu'aucun point de vue ne domine l'autre. C'est pourquoi chaque chambre, subdivisée elle-même en sous-chambres du nord et du sud, a le même poids décisionnel dans les orientations et dans la définition des exigences du FSC.

FSC, des exigences fortes au service des forêts

Pour atteindre ses objectifs, FSC a développé un cadre solide de fonctionnement ainsi qu'un niveau d'exigences élevé en matière de gestion forestière et de traçabilité des produits FSC :

1. **plusieurs normes** définissant les règles de bonne gestion forestière (FSC-STD-01-001), les règles de traçabilité des produits FSC tout au long des filières de transformation (FSC-STD-40-004), les règles d'utilisation des labels FSC (FSC-STD-50-001), etc.
2. un **système rigoureux de contrôles** indépendants pour valider le respect de ces normes sur terrain
3. un **label** pour identifier physiquement les produits certifiés FSC (quand c'est possible et souhaitable)
4. un **système d'accréditation** des organismes de certification et de contrôle des audits/auditeurs
5. un système de **veille et de transparence**
6. un **mécanisme de plainte** ouvert en cas d'abus

*FSC, UN SYSTÈME DE CERTIFICATION ET UN LABEL CRÉDIBLE LARGEMENT RECONNU !*

*Le niveau élevé des exigences FSC et la fiabilité du label FSC sont largement reconnus. Le label FSC est à ce titre le seul label de la sorte à recevoir le soutien d'organisations environnementales telles que le WWF et Greenpeace, mais également d'acteurs sociaux et économiques. A ce titre, il s'agit aussi du système de certification forestière qui reçoit l'adhésion du plus grand nombre d'entreprises dans le monde, en Europe mais aussi en Belgique.*

## 2.3 La certification FSC, comment ça marche ?

### FSC, une garantie depuis la forêt...

Une gestion forestière est considérée comme 'responsable' aux yeux du FSC lorsqu'elle prend en compte et de manière équilibrée les aspects sociaux, environnementaux et économiques de la forêt. Toutes ces dimensions sont reprises et développées dans la norme de gestion forestière FSC (FSC-STD-01-001), notamment à travers des critères et des indicateurs adaptés aux contextes forestiers locaux, vérifiables sur le terrain.

Les forêts qui sont gérées selon les principes et critères FSC peuvent obtenir la certification FSC via un contrôle mené de manière indépendante et répété chaque année. Le bois qui en découle peut alors être valorisé sur le marché avec le statut de bois certifié FSC.

*La certification forestière FSC représente plus de 184 millions d'hectares dans le monde répartis dans 79 pays et concerne autant les petits propriétaires que les grands. On compte aujourd'hui plus de 140.000 petits propriétaires de forêts certifiées FSC.*

*Chiffres novembre 2014*



### ... jusqu'au client final

Comme tous les produits en bois ou en papier, les produits finis labellisés FSC résultent d'une longue route parfois complexe de transformation depuis la forêt jusqu'au client final. C'est pourquoi, pour avoir la garantie qu'il s'agit bien de produits certifiés FSC, il est indispensable de pouvoir assurer leur traçabilité tout au long de cette chaîne et ce, à travers un contrôle à chaque étape de transformation/commercialisation. Ce contrôle est assuré via la certification FSC 'Chain of Custody' des entreprises, entre la forêt et le client final.

Seules les entreprises en possession d'un certificat FSC Chain of Custody, auditées elles aussi par un organisme indépendant, sont en mesure d'apporter sur facture (voir page 16) toutes les garanties FSC à leurs clients.



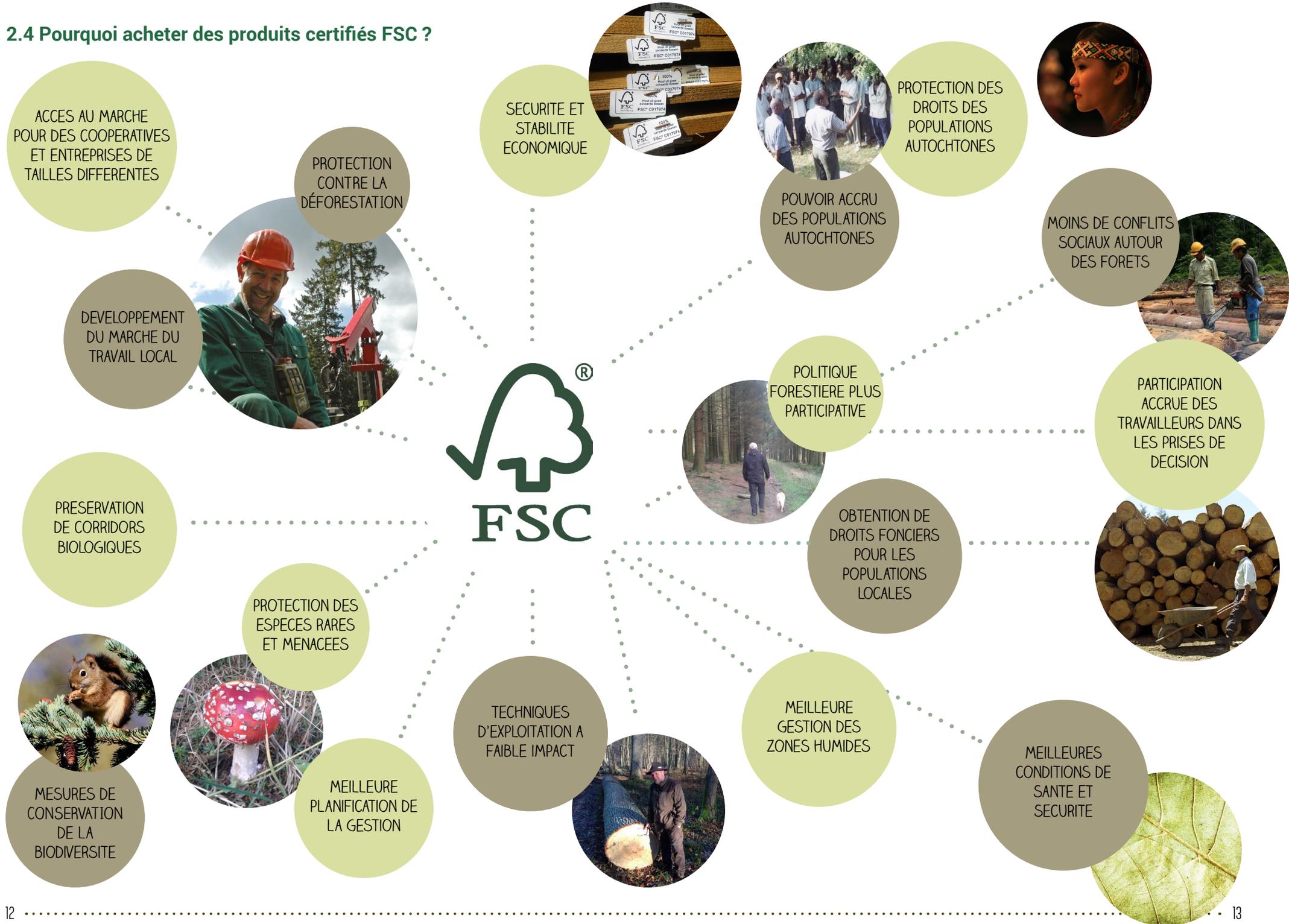
✓ Certifié FSC    ✓ Certifié FSC    ✓ Certifié FSC    ✓ Certifié FSC    ✓ Certifié FSC



*Avec plus de 28.000 entreprises certifiées FSC dans le monde (dont la moitié se trouve en Europe), FSC est de loin le système de certification forestière qui reçoit l'adhésion du plus grand nombre d'entreprises dans le monde, en Europe mais aussi en Belgique (avec plus de 700 entreprises certifiées).*

*Chiffres novembre 2014*

## 2.4 Pourquoi acheter des produits certifiés FSC ?



### 3.1 Produits FSC labellisés

Les produits finis certifiés FSC, comme par exemple des chaises de jardin ou des rames de papier, portent le plus souvent un label FSC (attaché au produit via une étiquette ou encore imprimé sur son emballage). Ils sont de cette manière facilement reconnaissables aux yeux du consommateur final.

Vous trouverez ci-dessous les différents labels FSC et leur signification :



Bois ou fibres vierges certifiés FSC



Bois contrôlé



Bois ou papier recyclés



**FSC 100 %** : indique que toute la partie bois du produit en question provient à 100% de forêts certifiées FSC.

**FSC Mixte** : indique que toute la partie bois du produit représente au minimum 70 % de fibres estimées responsables pour FSC (bois issus de forêts certifiées FSC et/ou de matières recyclées post-consommation). Les inputs restants proviennent au minimum de sources contrôlées.

**FSC Recyclé** : indique que toute la partie bois du produit est fabriquée à 100% à partir de matières recyclées (avec un minimum de 85 % de matières recyclées post-consommation).

*Précisons que seules les entreprises certifiées FSC sont autorisées à utiliser les labels FSC sur produit moyennant le respect de règles précises d'utilisation. Un code (du type FSC-C123456) propre à l'entreprise certifiée fsc doit d'ailleurs être obligatoirement repris en bas de chaque label FSC.*

### 3.2 Produits FSC non labellisés

Les produits semi-finis (bois sciés, bois de construction, panneaux bois,...) et les produits faits sur mesure en bois FSC (châssis de fenêtre, portes, plancher, parquet,...) ne portent généralement pas physiquement de label FSC.

La garantie qu'il s'agit bien de produits certifiés FSC s'obtient alors par la facture de vente (voir l'exemple d'une facture fictive à la page suivante).

Une facture présentant toutes les garanties FSC doit répondre aux conditions suivantes :

- La facture doit être établie par une **entreprise certifiée** FSC CoC
- **Le code de certification** FSC CoC de l'entreprise (du type AB-COC-123456) doit clairement apparaître sur la facture
- Les produits certifiés FSC doivent être clairement **indiqués** sur la facture par l'une des mentions suivante : **FSC 100%, FSC Mix, FSC Recyclé.**

A LA RECHERCHE DE PRODUITS FSC OU  
DE FOURNISSEURS CERTIFIÉS FSC EN BELGIQUE  
OU DANS VOTRE RÉGION ?

ALORS UTILISEZ SANS PLUS TARDER NOTRE GUIDE DES  
FOURNISSEURS EN LIGNE [WWW.JECHERCHEDUFSC.BE](http://WWW.JECHERCHEDUFSC.BE)



### 3.3 Garantie FSC sur facture : exemple fictif



**DUBOIS sprl**  
Du bois durable & valable

Rue du menuisier 2- 3220 Butgenbois  
T 0032 16 X2 X1 X7  
F 0032 16 X0 X3 X6  
Numéro de compte: 147-789612-14  
N° TVA: BE 0801.123.123

**A :**  
Jack Timber  
Chaussée des Planchettes 8  
1234 Boisbecq

Numéro de la facture: 215/2012      Date: 14/02/2012      Référence: Jack Timber

Code	Description	Quantité	Prix	Total
12548/BD	Écran de jardin 'Backyard' 180 x 180 cm – Tali – FSC 100%	15	160 Euros/ pc	2400
12477/DD	Panneau de particules 120 x 180 cm – 16 mm – FSC Recycled 85%'	12	18 Euros/ pc	216
47841/NL	Cabane de jardin 'Bolivar'	1	499 Euros/ pc	499
11487/PP	MDF 244 x 122 cm – 18 mm – FSC Mix Credit	8	21 Euros/ pc	168
Sous-total				3283
+ TVA				196,98
<b>Total final</b>				<b>3479,98</b>

Une facture correcte FSC (càd qui donne toutes les garanties FSC) doit **indiquer clairement les produits qui sont certifiés FSC** via une des mentions FSC suivantes : FSC 100%, FSC Mix (Credit ou ≥70%), FSC Recycled (≥85% ou Credit). Sur cet exemple de facture, trois des quatre produits sont certifiés FSC.

Une facture correcte doit également **mentionner au moins une fois le code FSC CoC de l'entreprise qui a établi cette facture**. Ce code atteste que cette entreprise est certifiée FSC et donc qu'elle est contrôlée sur la traçabilité des produits FSC qu'elle vend. La validité de ce code peut être vérifiée sur le site <http://info.fsc.org> (en complétant le champ 'Certificate Code')  
Rem : Le champ 'certificate holder' = nom de l'entreprise

Dubois sprl est une entreprise certifiée avec numéro de certificat FSC: **AB-COC-123456**

Seuls les produits identifiés comme tels dans le présent document sont certifiés FSC®

Si le logo FSC est présenté sur la facture (ce qui n'est pas obligatoire), alors l'entreprise doit également y mentionner : son propre code de licence\* (du type FSC®C123456) ainsi que la phrase suivante : **'Seuls les produits identifiés comme tels dans le présent document sont certifiés FSC'**.

\*Vous pouvez aussi trouver le code de licence sur les produits labellisés FSC par cette société et vérifier sa validité sur le site <http://info.fsc.org> (en complétant le champ 'FSC License Code')



© FSC. A.C. All rights reserved. FSC-SECR-0045

Le **label FSC®** garantit qu'un produit provient de forêts gérées de manière responsable !










De plus en plus d'entreprises Belges font partie de ce marché en expansion grâce à leur certificat FSC Chain of Custody.






L'offre et la demande en produits en bois certifiés FSC augmentent fortement chaque année.










WWW.FSC.BE - WWW.JECHERCHEDUFSC.BE

FSC BELGIQUE- BD. ST MICHEL 47 - 1040 BRUXELLES - 02/400 00 40 - info@fsc.be



### 5.1 Contexte en Belgique

Depuis plusieurs années, les marchés publics tendent à donner de plus en plus de place aux produits issus d'une gestion forestière responsable notamment en Belgique, que ce soit au niveau fédéral ou régional.

Quelques cadres plus ou moins contraignants ont ainsi pu être définis en Belgique dans l'objectif d'inciter les administrations à intégrer ce type d'exigences dans leurs cahiers des charges. Parmi ces cadres de référence, épinglons notamment :

- La circulaire fédérale P&O/DD/2 du 18 novembre 2005 : circulaire faisant référence à l'utilisation par les autorités fédérales de bois provenant de forêts exploitées durablement ;
- La circulaire du Gouvernement wallon du 3 juin 2009 : circulaire relative à l'achat de papier à copier ou imprimer pour l'administration régionale

Au niveau communal, de nombreuses initiatives montrent l'intérêt grandissant des communes à s'investir dans ce domaine (voir page 24)

### 5.2 FSC, une référence reconnue et utilisée par les instances publiques

✓ En 2010, les instances fédérales ont procédé à la réévaluation des systèmes de certification forestière les plus répandus sur le marché belge pour arriver à la conclusion que le système FSC était de tous celui qui présentait le plus haut niveau de qualité en termes de durabilité et de légalité.

✓ La Région bruxelloise ainsi que la Région wallonne réalisent depuis quelques années des appels à projets de type 'Bâtiments exemplaires' et mentionnent notamment le bois certifié FSC comme bois à privilégier.

✓ Fin 2013, un 'Cahier des Charges Type-Bâtiments 2022' a été élaboré sous la supervision de la Région wallonne. Son utilisation a été approuvée en 2014 et constitue une référence pour les maîtres d'ouvrages publics qui souhaitent établir des Cahiers Spéciaux des Charges dans la prescription de travaux de construction ou de rénovations de bâtiments. Le choix de bois issus de forêts gérées durablement figure d'ailleurs parmi les exigences mentionnées pour les éléments de structures en bois et le bois certifié FSC y est clairement mentionné comme moyen de preuve.

### 5.3 Puis-je faire référence au label FSC dans mon cahier des charges ?

**La réponse est : Oui !**

FSC est un système de certification forestière reconnu au niveau international qui repose sur un processus participatif multipartite et sur des critères objectivement vérifiables en matière de gestion forestière et de traçabilité des produits. A ce titre, il remplit pleinement les conditions définies par l'Union européenne\* pour être utilisé comme moyen de preuve répondant à des caractéristiques d'ordre environnemental d'un produit. Il est toutefois important de pouvoir toujours laisser la possibilité aux soumissionnaires de répondre à ces caractéristiques par *tout autre moyen de preuve approprié* afin d'assurer une mise en concurrence sans distorsion et de ne pas fermer le marché.



*Imposer une certification FSC ou équivalente comme spécification technique nécessite de connaître un minimum le marché et dans certains cas d'avoir évalué préalablement l'existence de candidats susceptibles d'y répondre. Pour vous y aider, n'hésitez pas à contacter FSC Belgique.*

\*La nouvelle directive européenne 2014/24/UE sur la passation des marchés publics publiée le 28 mars 2014 va même plus loin et mentionne désormais la possibilité d'exiger un label en particulier ou un système de certification comme moyen de preuves de conformité aux exigences notamment d'ordre environnemental, ceci moyennant certaines conditions et pour autant qu'une place soit accordée à tout autre moyen de preuve équivalent.

## 6.1 Quatre étapes clés

En fonction de la taille de votre administration, de son organisation et de l'existence ou pas d'une politique globale d'achats responsables, le passage à l'action pourra nécessiter une concertation entre plusieurs services ou se réaliser de manière plus 'indépendante' par un ou plusieurs services concernés. Voici 4 étapes clés qui pourront vous aider à passer à l'action.

### 1. Identifiez les (catégories de) produits en bois ou en papier pour lesquels vous souhaitez, à termes, des garanties 'FSC ou équivalent'.

Une démarche peut consister à se concentrer dans un premier temps sur des matières couramment utilisées (ex : papier à copier, enveloppes, bois de construction, bois d'extérieur...) pour s'étendre ensuite à des besoins plus ponctuels et spécifiques (aires de jeux, remplacement de châssis,...) ou inversement.

### 2. Soyez réaliste et informez-vous au préalable

Bien qu'il soit aisé aujourd'hui de trouver des garanties FSC pour la plupart des applications en bois ou en papier, un ajustement des exigences mentionnées dans votre appel d'offres n'est toutefois pas à exclure (par exemple, concernant le choix des essences de bois pour des volumes importants). C'est pourquoi, il est toujours bon de s'informer au préalable afin de pouvoir mieux apprécier la disponibilité sur le marché des produits que vous souhaitez. Viser des matières très facilement disponibles avec les garanties FSC peut par exemple être un bon point de départ et servir d'expérience pour des produits et marchés plus complexes.

### 3. Formulez et intégrez vos exigences 'FSC ou équivalent' dans vos cahiers des charges.

Traduire vos exigences en faveur de produits en papier ou en bois d'origine écoresponsable dans un cahier des charges/appel d'offres n'est pas forcément un exercice difficile à réaliser. Cette démarche consiste à définir vos exigences à travers des critères objectivement vérifiables dans vos clauses techniques et à préciser les preuves de conformité permettant de vérifier ces exigences, tout en laissant la porte ouverte à tout autre moyen de preuve équivalent.

*Vous trouverez dans les annexes 1 et 2 reprises en fin de brochure un exemple de clauses types 'prêt à l'emploi' pour un cahier des charges relatif à l'achat de produits en bois ou en papier d'origine écoresponsable.*

### 4. Contrôlez les bons de livraison ainsi que les factures d'achats!

Vérifier que le(s) produit(s) fourni(s) présente(nt) bien les garanties FSC est très simple mais essentiel ! Il vous suffit de vérifier que les documents de ventes (bons de livraison, facture d'achats,...) reprennent les deux éléments suivants :

- au moins une fois le numéro de certification FSC CoC de l'entreprise qui a établi la facture
- ainsi que la mention FSC à côté du produit FSC vendu comme tel. (voir exemple de facture en page 16)

*Une enquête nationale menée par FSC Belgique en 2014 révèle que dans de nombreux cas, le contrôle effectué par les communes en matière d'achats de bois ou de papier certifié FSC est souvent incomplet, incorrect ou même manquant, ce qui ne permet donc pas d'avoir les garanties que les matériaux achetés sont bel et bien certifiés.*

## 6.2 Quelques conseils pour mener à bien vos projets en bois FSC

Dans la mesure du possible, **ne vous fermez pas à une seule essence de bois** mais faites plutôt référence à des critères techniques (ex. : classe de durabilité du bois) selon l'application visée. S'ouvrir à des essences de bois moins connues, c'est se donner plus de chance de trouver les volumes demandés en FSC, mais c'est également donner de l'importance à des essences autrefois négligées voire 'éliminées' au détriment d'essences plus 'à la mode' (plus d'infos sur les essences adaptées selon l'application visée sur [www.bois.be](http://www.bois.be)).

**Veillez à bien communiquer vos exigences 'FSC ou équivalent'** en les reprenant autant de fois que nécessaire dans votre cahier des charges, y compris dans les annexes concernées qui seraient utilisées par différents corps de métier, à différentes phases du projet.

**Gérez au mieux le temps** : dans le cas spécifique où vous souhaitez mobiliser des volumes importants de bois exotiques certifiés FSC pour un chantier, veillez à laisser assez de temps aux soumissionnaires pour trouver les approvisionnements demandés et réduisez par contre autant que possible le laps de temps entre l'attribution du marché et son exécution. En effet, lorsqu'un fournisseur a pu trouver les volumes souhaités, ceux-ci risquent d'être utilisés pour d'autres chantiers s'ils ne sont pas mobilisés à court terme.

### 7.1 De plus en plus de communes montrent l'exemple

Même s'il n'existe en Belgique aucune obligation stricte visant les communes à orienter leurs achats de bois ou de papier vers des produits d'origine responsable, force est de constater que de nombreuses initiatives existent en la matière et que de plus en plus de communes intègrent ce type d'exigences dans leurs politiques d'achats.

Les résultats d'une enquête menée en 2014 par FSC Belgique auprès de l'ensemble des communes belges sont d'ailleurs assez éclairants à ce sujet. Parmi les 165 communes qui ont pu participer à cette enquête, 9 communes sur 10 en Belgique estiment que les autorités ont un devoir 'moral' d'opter pour des achats durables et près de 8 communes sur 10 exigent souvent une origine responsable pour leur bois et/ou leur papier. Autre constat : 9 communes sur 10 connaissent plutôt bien à très bien le label FSC.

#### LA VILLE DE GAND :

Pionnière dans l'utilisation de bois responsable pour ses projets publics



*La ville de Gand a fait le choix depuis longtemps d'utiliser au maximum du bois certifié provenant de forêts gérées de manière responsable. En 2008, nous avons même été la première ville de Belgique à signer une convention avec FSC Belgique, afin d'officialiser notre engagement pour une utilisation de bois et de papier responsable. Nous avons remarqué que les achats pour du bois labellisé FSC étaient de plus en plus courants, au vu de la disponibilité grandissante et des éventuels surcoûts limités. Les négociés de bois et autres fournisseurs semblent d'ailleurs avoir de plus en plus souvent un certificat FSC, qui les autorise à vendre des produits en bois certifiés FSC à la ville avec les bonnes garanties. Afin de généraliser l'usage de bois certifié, la ville de Gand a diffusé une circulaire pour promouvoir l'usage de bois certifié dans les contrats de construction, explique la ville de Gand.*

#### LA VILLE DE MONS :

Une politique d'achats durables et pas forcément plus coûteuse !

Témoignage du Service Environnement de la Ville de Mons\*

*Depuis 2008, pour tous travaux (construction, rénovation), l'entrepreneur employé par la Ville est invité à utiliser autant que possible du bois certifié FSC (ou équivalent) dès qu'il est question de mettre en œuvre du bois (éléments de corniche et de charpente, chevrons, lattes, menuiseries...). Cela représente une moyenne de 5 gros chantiers par an et une bonne cinquantaine de chantiers plus petits (clôture, faux-plafonds, revêtement de sol, mise en conformité incendie...).*

*... Les produits plus respectueux de l'environnement sont souvent associés à un surcoût alors que c'est loin d'être toujours le cas ! La preuve : lors du dernier marché public passé pour la fourniture de papier, nous n'avions pas inclus de critères environnementaux dans le cahier des charges. Le soumissionnaire a pourtant proposé un papier 100% recyclé, labellisé FSC et Ecolabel européen et... moins cher que celui que l'on utilisait auparavant .*

\* sur base du témoignage recueilli dans L'éco des communes n°14 (mai 2012) - [www.achatsverts.be](http://www.achatsverts.be) et de contacts avec le Service environnement de la Ville de Mons (2014)

©Ville de Mons by Jean-Pol Grandmont



## 7.2 Quelques exemples d'applications FSC

### Bois de construction



©Woema!- travaux de toiture avec du bois FSC



©FSC A.C. - poteaux en bois FSC

### Infrastructures publiques, mobiliers et aménagements extérieurs

Éléments extérieurs (aussi: planchers extérieurs, piquets anti-stationnement, encadrements de poubelles publiques,...) Veillez autant que possible à anticiper et à laisser suffisamment de temps à l'entreprise pour trouver les volumes en bois FSC lorsqu'il s'agit de gros volumes.



©Aire de jeu- Kompan



©Bancs publics - Ottignies-Louvain-la-Neuve

### Menuiseries intérieures et extérieures



©Evr-Architectes- ICC Gand, finition intérieure FSC



©Gand- crèche communale, bardage en bois FSC



### Papiers, équipements et fournitures de bureaux

Grande disponibilité en FSC pour les fournitures en papier et grand choix également en fournitures de bureaux : Papier à copier, agendas, blocs notes, cahiers, étiquettes, crayons, sur-ligneurs, lattes, stylo en bois, clé USB en bois, ...



©FSC A.C. - crayons certifiés



©FSC Belgique- papier certifié

### Travaux d'impression

Près de 200 imprimeries certifiées FSC proposent des travaux d'impression sur papier FSC. En mettant le label sur des imprimés, elles peuvent entre autres faire connaître la démarche responsable menée par l'éditeur.



©FSC Belgique- agendas de la Ville de Namur



©Ville d'Andenne - bulletin communal

Une administration publique qui opte pour des produits en bois et/ou en papier d'origine écoresponsable participe non seulement à valoriser une gestion durable des forêts dans le monde, mais elle envoie également un message clair vers d'autres acteurs, y compris le grand public.

### Alors pourquoi ne pas en parler ?

En abordant la question du bois et/ou du papier d'origine responsable dans leurs canaux de communication, les autorités locales contribuent à sensibiliser leurs citoyens sur l'importance des forêts et sur les possibilités, à travers des achats responsables, d'agir au quotidien pour leur préservation.

### Mettez en valeur vos propres projets FSC !

Vous avez réalisé récemment un projet de construction incluant du bois FSC ? Vous imprimez votre bulletin communal sur du papier FSC ? Ou vous utilisez en interne, dans votre commune, des produits certifiés FSC ? Communiquez-le ! Un exemple pratique est bien souvent le meilleur outil de sensibilisation.

#### COMMUNIQUER, OUI MAIS COMMENT ?

*Les possibilités sont nombreuses ! En voici quelques exemples :*

- *Sur votre site internet*
- *Via de l'information disponible à l'accueil de votre administration communale*
- *Dans votre bulletin communal*
- *Dans vos newsletters*
- *Lors d'événements (affiches, flyers, etc)*

*Besoin d'aide pour mettre en valeur vos projets FSC ou sensibiliser vos citoyens sur le thème du bois et du papier d'origine responsable? Envie de matériaux pour communiquer ? N'hésitez pas à faire appel à FSC Belgique pour bénéficier de son expérience en la matière.*

### LES PRODUITS FSC SONT-ILS SYSTEMATIQUEMENT PLUS CHERS QUE LES AUTRES ?

**Non, pas forcément!**

De manière générale, la différence de prix, lorsqu'elle existe, est peu perceptible pour la très grande majorité des produits en papier. Quant au bois, on ressent surtout une différence de prix pour les essences tropicales (peu ou pas pour les essences indigènes). Les efforts à fournir pour arriver à une bonne gestion des forêts en région tropicale sont en effet généralement plus importants et il n'est dès lors pas illogique que cela se traduise par une différence de prix. La concurrence avec le bois issu d'une gestion forestière irresponsable (ou illégale) peut aussi marquer cette différence. Mais même s'il y a un surcoût pour certains bois bruts, celui-ci se dilue généralement dans les coûts de transformation et reste souvent insignifiant par rapport à un projet global de construction ou de rénovation. Au final, il est important de ne pas oublier la raison pour laquelle on opte pour des produits en bois ou en papier d'origine écoresponsable.

### LE LABEL FSC S'APPLIQUE-T-IL UNIQUEMENT AUX BOIS TROPICAUX ?

**Non, absolument pas !**

La grande majorité des forêts certifiées FSC (près de 90%) se trouve en réalité dans l'hémisphère nord et plus de 40 % sont situées en Europe ! S'il est vrai que le système de certification FSC a été créé à ses débuts pour lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts tropicales, il s'est rapidement étendu aux autres régions du monde. Les pressions sur les milieux forestiers ne connaissent en effet pas de frontières et il est important de pouvoir reconnaître et certifier qu'une forêt répond aux exigences d'une gestion responsable, ici comme ailleurs. Rappelons ici que le système FSC est un système international qui s'applique à tous types de forêts. On peut donc retrouver des garanties FSC sur n'importe quelle essence de bois et de manière générale sur tous les produits d'origine forestière comme le papier et bien d'autres encore (voir page 18).

## ACHETER RESPONSABLE NE SIGNIFIE-T-IL PAS SIMPLEMENT ACHETER LOCAL ?

**Non, pas forcément !**

Un achat responsable ne se résume pas uniquement à la longueur d'un circuit d'approvisionnement ou au caractère local ou non d'un produit. Un bois exploité localement peut d'ailleurs avoir été transformé à l'autre bout du monde pour revenir et être revendu dans son pays d'origine. Dans ce cas, la plus-value socio-économique voire environnementale liée à l'origine locale d'un produit est à nuancer.

Par ailleurs, la mobilisation du bois, le mode de transport utilisé (camion, bateau, train...), son séchage naturel ou artificiel, le traitement éventuel (thermique, chimique,...) et sa durée de vie sont autant de paramètres qui peuvent nuancer le discours qu'un bois européen présente forcément une empreinte écologique plus faible qu'un bois tropical.

S'il est très souvent difficile voire impossible d'avoir toutes les informations entourant la mobilisation d'un bois et sa transformation, la certification FSC permet par contre d'avoir des garanties pleines sur l'origine responsable de ce bois. Il va également de soi que dans le cadre d'un achat responsable, il est important de privilégier la bonne essence de bois (locale ou tropicale) pour la bonne application et d'éviter tout surdimensionnement.



# ANNEXE 1

## BOIS ET PAPIER D'ORIGINE ÉCORESPONSABLE : CLAUSES TYPES POUR MARCHÉS PUBLICS DURABLES

**Objet du marché :** Achat de <produit> d'origine « écoresponsable »

### **Spécifications techniques**

#### Clauses environnementales :

Le <produit> est considéré comme ayant une origine « écoresponsable » si au moins 70% de la matière première bois du <produit> provient soit <sup>(1)</sup>:

- 1) de forêts gérées durablement en conformité avec les critères repris en annexe 2,  
ou
- 2) de matières recyclées post et/ou pré-consommation,  
ou
- 3) d'une combinaison de matières recyclées et de matières provenant d'une gestion durable des forêts en conformité avec les critères repris en annexe 2

Lorsque le seuil des 100% n'est pas atteint, les 30% maximum restant doivent être au minimum du bois « d'origine légale », c'est-à-dire issu de forêts gérées conformément aux législations nationales applicables <sup>(2)</sup>.

#### Preuves de conformité :

Le <produit> couvert par la certification FSC ou toute autre certification équivalente(\*) est réputé comme étant conforme aux clauses environnementales décrites dans les spécifications techniques pour autant que le soumissionnaire puisse en apporter les preuves.

#### *Pour ce faire :*

- Le soumissionnaire devra être en possession de son propre certificat encore valide garantissant le contrôle de la traçabilité du <produit> d'origine écoresponsable (pour le FSC, il s'agit du certificat de traçabilité FSC CoC). Une copie de ce certificat sera sollicitée dans les meilleurs délais, au plus tard lors de l'attribution.

#### Et

- Le soumissionnaire devra identifier clairement sur le bon de livraison et sur la facture d'achat le <produit> d'origine écoresponsable (pour le FSC, ces documents doivent reprendre au moins une fois le numéro de certification FSC CoC du soumissionnaire ainsi que la mention FSC adéquate à côté du <produit> vendu comme tel)».

(\*) **Par certification équivalente**, on entend une certification réalisée par un organisme indépendant<sup>(3)</sup> permettant de garantir que le <produit> répond bien aux critères définis dans les clauses environnementales.

**En l'absence de certification**, la preuve de la conformité que le <produit> répond aux spécifications techniques devra être apportée sous une forme équivalente, tel qu'un dossier technique du fabricant ou un rapport d'expertise d'un organisme reconnu <sup>(4)</sup> faisant état par produit concerné, de la part de bois issu d'une « gestion durable des forêts » et/ou de la part de bois « recyclé » et/ou de la part de bois « d'origine légale ».

Par organismes reconnus, on entend les laboratoires d'essai, de calibrage, les organismes d'inspection et de certification reconnus conformes aux normes européennes applicables. Le pouvoir adjudicateur accepte les certificats émanant d'organismes reconnus dans d'autres Etats membres <sup>(3)</sup>.

En outre, le soumissionnaire qui se rendrait coupable d'une fausse déclaration pourrait être exclu de la participation à certains ou à tous les marchés publics lancés par les pouvoirs adjudicateurs de la commune.

Cette exclusion ainsi que sa portée et durée seront décidées par l'administration compétente pour le marché visé et fera l'objet d'une décision motivée après audition de la personne mise en cause<sup>(3)</sup>

#### Critères d'attribution (facultatif) :

Jusqu'à X points sur 100 seront attribués aux <produits> qui dépassent le seuil des 70% fixé dans les clauses environnementales. Aucun point supplémentaire ne sera attribué aux <produits> affichant 70% et X points seront attribués aux <produits> qui atteignent le seuil des 100%. Pour les <produits> qui atteignent un seuil entre 70 et 100%, les points seront calculés au prorata du dépassement.



©www.hallerbos.be

(1) Basé sur le guide pour les acheteurs publics en Europe : « Buying sustainable Timber – A guide for public purchasers in Europe » – 2nd édition – October 2013. Remarque : les critères 2 et/ou 3 peuvent être ajoutés au 1er critère ou peuvent être privilégiés en fonction de l'importance que vous accordez au recyclage

(2) Depuis l'entrée en vigueur en mars 2013 de la nouvelle réglementation sur le bois de l'Union européenne, tout le bois et ses dérivés qui sont introduits/commercialisés dans l'espace de l'Union (excepté certains produits spécifiques comme les imprimés) sont censés être d'origine légale. Plus d'infos sur : [http://ec.europa.eu/environment/eutr2013/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/environment/eutr2013/index_fr.htm)

(3) Basé sur la Circulaire P&O/DD/2 (fédéral) du 18/11/2005 sur l'utilisation de bois provenant de forêts exploitées durablement

(4) Basé sur la Circulaire du 3 juin 2009 du Gouvernement wallon relative à l'achat de papier à copier ou imprimer & sur le Cahier des Charges Type Bâtiments 2022 (CCTB 2022) rubrique 02.42.4

## ANNEXE 2

### CRITÈRES DÉFINISSANT UN PRODUIT ISSU D'UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS (1)

**<Produit> issu d'une « gestion durable des forêts »** : Tous types de <produits> en bois issus de forêts dont la gestion durable a été certifiée par un organisme indépendant sur la base de critères reconnus sur le plan international.

Les critères que doit remplir au minimum un système de certification des forêts pour être agréé par l'administration communale comme garantie suffisante du fait que le <produit> est issu de forêts gérées de manière durable sont les suivants :

- Le système de certification des forêts doit garantir que la gestion des forêts est basée sur des principes et critères acceptés à l'échelon international qui sont adaptés sur le plan institutionnel et politique à la situation locale;
- Le système de certification des forêts doit tenir compte de la diversité et de la spécificité de chaque région et ne peut être discriminatoire contre certains types de forêts, groupes de propriétaires de forêts, pays ou régions;
- Le système de certification des forêts doit garantir que la gestion forestière respecte les lois nationales et les conventions internationales;
- Le système de certification des forêts doit garantir que la gestion forestière est ciblée, efficace et économiquement rentable;
- Le système de certification des forêts doit garantir que la gestion forestière est basée sur un dialogue social fortement développé et sur le respect des droits des populations indigènes. La certification doit établir des garanties pour la protection environnementale et sociale;
- Le système de certification des forêts a un caractère participatif et est acceptable pour un grand nombre de parties concernées, y compris les communautés locales et les ONG environnementales;
- Le système de certification des forêts doit être complètement transparent pour les parties concernées et le public;
- Le système de certification des forêts doit assurer la participation active du gestionnaire/du propriétaire de la forêt certifiée;
- Le système de certification des forêts doit garantir la traçabilité des produits issus de forêts certifiées via une Chain of Custody (CoC) depuis leur origine jusqu'à leur vente;
- Le système de certification doit posséder un cadre réglementaire permettant de distinguer de manière fiable et contrôlée les produits issus d'exploitations forestières durables par rapport aux autres produits;
- La certification doit être accordée par un organisme accrédité indépendant.

Notons ici que le système de certification FSC® est conforme aux critères précités (1).

(1) Basé sur la Circulaire P&O/DD/2 (fédéral) du 18/11/2005 sur l'utilisation de bois provenant de forêts exploitées durablement

## FSC BELGIQUE, UNE ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION !

L'asbl FSC Belgique est l'antenne belge de FSC International.

Par sa connaissance du marché et ses expériences d'appui/conseils, FSC Belgique peut non seulement vous aider à avoir un bon aperçu des produits certifiés FSC (facilement) disponibles sur le marché belge, mais peut aussi vous aider dans la rédaction de vos cahiers des charges et vous accompagner dans vos démarches d'achats responsables. N'hésitez pas à faire appel à notre équipe !

FSC BELGIQUE / FAIR TIMBER asbl

Boulevard Saint-Michel, 47 - 1040 Bruxelles

Tél : 02/40 000 40 • E-mail : info@fsc.be

[www.FSC.be](http://www.FSC.be) - [www.jechedufsc.be](http://www.jechedufsc.be)

## COLOPHON

Publication: décembre 2014

Textes, rédaction, lay-out: FSC Belgium

Photos: FSC Belgium/ FSC A.C., des entreprises certifiées, Hallerbos CU-FM/COC-804128



La marque de la gestion forestière responsable

FSC® F000202

*Rien de cette publication ne peut être repris sans l'autorisation de FSC Belgique. La rédaction de cette publication a été réalisée avec le plus grand soin et sur base des meilleures connaissances disponibles. FSC Belgique ne peut toutefois pas garantir une exactitude totale des informations contenues dans cette publication et ne peut par conséquent être rendue responsable en cas de préjudice occasionné directement ou indirectement à la suite de la publication de ce guide ou sur la base des informations qu'il contient.*

FSC Trademark © FSC Forest Stewardship Council, A.C. All rights reserved. FSC® F000202

# RESUME

Le bois et le papier sont des matières tellement utilisées et présentes dans notre quotidien qu'on en oublierait presque d'où elles proviennent. Or, les forêts qui nous fournissent tous ces produits en plus d'autres services font encore aujourd'hui l'objet de pressions multiples aux répercussions parfois irréversibles sur le plan humain et environnemental.

Cette situation n'est pourtant pas une fatalité. Depuis quelques années, de plus en plus de produits issus d'une gestion forestière responsable sont disponibles sur le marché belge et accessibles aux administrations publiques qui souhaitent faire la différence par leur acte d'achats.

L'objectif de ce guide est de pouvoir apporter aux administrations publiques des réponses précises à leurs questions autour des produits certifiés FSC, de leur disponibilité, des garanties apportées par ce label, ou encore du cadre réglementaire relatif à l'intégration de ce type de produits dans un cahier des charges.

Bref, un outil précieux qui permettra à toute administration publique de renforcer sa politique d'achats responsables en contribuant à la préservation de la ressource forestière.



FSC  
[www.fsc.org](http://www.fsc.org)

FSC® F000202

La marque de la  
gestion forestière  
responsable

